Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT

3 - 10 décembre 2026

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATÉGORIE A (CAP A)

Elle traite des décisions individuelles défavorables aux agents :

- Sanctions disciplinaires
- Evaluation professionnelle
- Prolongation de stage
- Refus de titularisation
- Refus de temps partiel
- Refus de télétravail…

Nous sommes tous concernés quel que soit notre grade, notre métier.

Il est important de voter pour les élus **CFDT** expérimentés, impliqués et formés qui assurent votre défense tout au long de votre carrière.

Pour bénéficier d'un accompagnement de qualité, VOTEZ CFDT !

NOTRE BILAN

Durant ces 4 dernières années, les CAP des catégories A ont représenté plus de 180 jours en présentiel où vos élus **CFDT** vous ont accompagnés et défendus sur les :

- Refus de titularisation
- Recours sur le CREP
- Sanctions disciplinaires en nombre croissant
- Etc…

L'accompagnement et le suivi individualisé des dossiers ont permis de défendre les agents avec la plus grande efficacité.

Au cours de cette mandature, la **CFDT** a constaté une augmentation significative des dossiers disciplinaires et des recours concernant les agents de catégorie A du ministère. Ces situations mettent en lumière des difficultés croissantes liées au management, à l'animation des équipes et à l'exercice des responsabilités d'encadrement. Pour la **CFDT,** il est indispensable de mieux accompagner les managers, de renforcer leur formation et de leur donner les moyens nécessaires pour exercer sereinement leurs missions.

Prendre contact avec la **CFDT** dès les premières difficultés, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour faire aboutir votre dossier favorablement.

LA CFDT REVENDIQUE

- L'application systématique de l'avis de la CAP,
- La communication immédiate de l'avis de la CAP aux agents,
- La gradation des sanctions disciplinaires,
- Le non recours systématique à la mesure conservatoire lors des sanctions disciplinaires,
- La prolongation de stage proportionnée et adaptée au plus juste en tenant compte de la situation de l'agent et non fixée automatiquement à un an,
- La réparation du préjudice en cas de recours CREP favorable à l'agent.

CFDT DÉFENSE

1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT DÉFENSE
VOUS PRÉSENTE SES CANDIDAT(E)S

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE - CAP A

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
KERDONCUFF	Caroline	HRIA Clermont-Tonnerre
PARSY-COTISSON	Corinne	DPM Tours
JORIGNY	Marc	SID Ile-de-France - Arcueil
COIFFEC	Daniel	CIMD Rennes
HUTIN	Marie-Odile	CTAS SGL - Antenne action sociale de Douai
SCHIRAR	Marc	SID Nord-Est
POISSE	Emmanuel	SID Sud-Est
MANGATA	Chantal	SRHC
MUFFAT	Franck	EMA / CIMD
KICHANE	Souad	EDIACA
NAGAMOUTOU	Claudel	DGA Balard
BOUDIC	Carole	GSC Brest
DESRE	Silvère	HNIA Percy
KAPPLER	Catherine	SPRP La Rochelle
CASTILLO	Philippe	CND
BOISSIER	Jean-Luc	SCA GSC Strasbourg

1:
CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Au moment de choisir vos représentants en CAP A, faites le choix d'une organisation syndicale forte, crédible et efficace.

La CFDT est la première organisation syndicale du ministère des Armées et la première organisation syndicale chez les cadres. Cette place, nous la devons à notre proximité avec le terrain et à notre capacité à obtenir des résultats concrets.

Voter CFDT, c'est élire des représentants engagés, compétents et disponibles, qui défendront chaque dossier avec sérieux, équité et détermination. C'est aussi donner davantage de poids à vos revendications et à la voix des catégories A dans les instances de dialogue social.

Le vote CFDT, c'est le choix de l'efficacité, de l'expertise et de l'engagement au service de tous les cadres du ministère des Armées.

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.